

# Règlement de la Gravière SAVAGE LAKE

- Site sous vidéosurveillance
- Toute photo des pêcheurs avec leurs poissons peut être utilisées sur le site internet de la gravière ou tout autre support valorisant les lieux.

## 2 cannes par pêcheur

- Utilisation de montages permettant la libération du plomb en cas de casse.
- Utilisation d'un seul hameçon par ligne. La taille maximale autorisée des hameçons est le n°2 à micro ardillon.
- La longueur de lead-core utilisée ne peut excéder 50 cm.
- Le diamètre du corps de ligne ne doit pas aller en dessous de 35 centièmes en nylon et 25 centièmes en tresse.
- Embarcations fortement recommandées (bateau amorceur, zodiac) pour la dépose et le combat avec le poisson sous réserve d'être équipé de gilet de sauvetage.
- Seuls les moteurs électriques sont autorisés
- Les amorçages seront faits dans des proportions et d'une qualité ne pouvant pas altérer la santé des poissons ou les eaux du lac, les graines devront être bien cuites.
- L'utilisation d'un tapis de réception est obligatoire.
- Les captures doivent être ménagées, humidifiées en permanence. Après la pesée et la traditionnelle photo, elles doivent être remises à l'eau sans délai.
- En cas de blessure apparente du poisson, un antiseptique doit être appliqué par vos soins. Ex. : Bétadine en gel, Clinic,... Le pêcheur doit en être muni en permanence.
- D'une façon générale, le pêcheur doit prendre le plus grand soin du poisson.

## Vos interdictions :

- L'utilisation de canons pneumatiques (lance bouillettes).
- L'utilisation d'hameçons triples.
- L'utilisation de têtes de ligne et corps de ligne en tresse, gainées ou pas. Seules les têtes de ligne en fluorocarbone sont autorisées.
- Mutiler et emporter le poisson (en application de la loi sur la protection des animaux peuvent entraîner des poursuites judiciaires).
- Les surplus d'appâts ne doivent pas être jetés dans l'étang ni sur les berges avant le départ.
- Entrée dans l'eau également interdite.
- Ne jamais oublier : Trop d'amorçage tue la pêche !

## Le comportement :

### **Vos obligations :**

- Merci de garder le site propre : conditionner vos déchets.
- Les mégots de cigarette ne doivent pas être jetés au sol ni dans l'eau de l'étang.
- Ramasser les déjections de vos animaux.

## **Vos interdictions :**

- Les feux au sol (barbecue autorisé).
- Les chiens agressifs et/ou bruyants.
- L'abandon de vos détritrus sur le site.
- La consommation de produits stupéfiants et l'abus d'alcool.
- La coupe d'arbres sur le site.
- En règle générale, ne pas détériorer le site de quelques manières que ce soit.

## **Engagements :**

- À tout moment, l'exploitant ou un responsable de surveillance des lieux peuvent contrôler votre droit de pêche ainsi que le respect du règlement.
- Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion du pêcheur, en fonction de la gravité de la faute, sans possibilité de remboursement du droit de pêche.
- Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, sinistre ou accident sur le site.
- Tout pêcheur se doit de respecter la quiétude des lieux, son environnement et ses voisins.